

ministre l'explique, l'opération d'ensemble ne relève pas d'un seul ministère, mais à l'étonnement de tous, passe même par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

La conscription n'est nullement nécessaire, à mon avis, mais bien des gens qui ont suivi le cours, surtout des membres de conseils municipaux et de professions libérales, voudraient maintenir le contact et étendre leurs connaissances du problème par correspondance afin de se tenir au courant des événements. Le gouvernement pourrait faire quelque chose en ce sens, afin d'établir des liens étroits avec ces gens et il devrait créer une certaine organisation qui permettrait aux intéressés de parfaire leur formation. Un cours de six semaines est un bon commencement, un excellent début dans la formation aux opérations de survivance, mais si rien ne complète cet entraînement, si l'organisation se défait, si l'on n'utilise pas ces hommes, l'entraînement aura été, pour une bonne part, du temps perdu.

Je reconnais, comme le ministre, que bon nombre d'entre eux ne tiennent pas à entrer dans la milice pour y subir cette instruction, mais l'entraînement qu'ils ont subi a fait une forte impression sur la plupart. Les moniteurs, surtout ceux d'Arnprior, ont témoigné de beaucoup de dévouement et d'enthousiasme pour les opérations de survivance. Ces hommes sacrifieraient volontiers, j'en suis convaincu, un ou deux soirs par mois à l'organisation, si elle était mise sur pied.

Soit dit franchement, je ne crois pas—que le ministre rectifie si je me trompe—que cet entraînement ait posé les bases sérieuses d'une organisation pour la survivance nationale. Le programme n'a pas réussi à le faire. On n'en profite pas comme il faudrait. En toute justice pour ceux qui ont librement suivi ces cours. Le gouvernement devrait envisager la mise sur pied d'une organisation qui leur permette de poursuivre la tâche dont ils se chargeaient en s'inscrivant à ces cours d'entraînement. Le gouvernement devrait prévoir le moyen qui leur permettrait de continuer de servir leur localité conformément à l'entraînement assuré par les soins de l'État.

L'hon. M. Harkness: Monsieur le président, il existe à l'heure actuelle diverses organisations auxquelles ces hommes pourraient se joindre pour mettre à profit la formation qu'ils ont reçue. Il y a les organisations des mesures d'urgence dans un grand nombre de municipalités, l'Association ambulancière Saint-Jean, les organisations de sapeurs-pompier d'urgence, etc.

L'hon. M. Hellyer: Les scouts.

L'hon. M. Harkness: Il y a un très grand nombre d'organisations auxquelles pourraient se joindre ces hommes et qu'ils pourraient

faire profiter de la formation reçue. Ce ne serait pas pratique du tout que le gouvernement fédéral mette sur pied une autre organisation spéciale.

M. Peters: Les hommes qui ont suivi ces cours faisaient déjà partie pour la plupart des organisations que le ministre a nommées, et ils comptent maintenant sur une organisation globale qui les rassemblera et leur permettra de poursuivre le programme de formation de survivance déjà commencé. Dans le Nord de l'Ontario, par exemple, on est à établir des dépôts médicaux d'urgence; on emmagasine des médicaments dans diverses localités. Je suppose qu'on en fait autant dans les autres régions du Canada. Nous mettons sur pied un organisme, c'est-à-dire l'Organisation des mesures d'urgence, mais dans ma propre région on n'a même pas réussi à garder qui que ce soit à la direction de notre groupement. La coordination se révèle impossible; les divers groupements ne travaillent pas de concert. Je pense que le gouvernement a accordé plus de soin à la formation du personnel subalterne de l'Organisation des mesures d'urgence qu'à la formation des dirigeants régionaux de cette organisation.

Je suis persuadé que les civils qui ont suivi des cours d'instruction spéciale désirent continuer. Ce qu'on leur a appris les a impressionnés. Nombre d'entre eux m'ont dit qu'ils trouvent malheureux que le programme d'instruction en cause ne soit pas suivi d'un programme supplémentaire, de manière à rendre la chose profitable. Le chômeur qui va suivre un cours de six semaines ne perd aucun salaire, mais celui qui doit quitter un emploi pour la durée de ce cours, le membre des professions libérales entre autres, perd ainsi beaucoup d'argent. Ces personnes se sont inscrites à ces cours dans un esprit de civisme, de sorte qu'à mon avis le gouvernement se doit de poursuivre le programme entrepris.

J'aimerais que le ministre nous dise comment se fait, dans la plupart des régions, le travail de coordination qu'exige l'emmagasinement des fournitures et quel rapport existe à cet égard avec les organisations de transport d'urgence dont il a parlé et les autres. Qui assure la coordination des services; où se trouve le siège de l'organisme; comment est répartie la responsabilité à l'échelon régional; et ne vaudrait-il pas mieux que tous les services soient réunis et qu'un seul organisme s'en occupe?

C'est bien beau de parler des sapeurs-pompier d'urgence, de l'Association ambulancière St-Jean et de la milice, mais la milice est dans la même situation que les autres, d'après ce que j'ai pu comprendre,